

**Adoption de l'avenant n°3 du CPER BFC
2021-2027 relatif au volet Enseignement
Supérieur**

Rapporteur : Julien Bernard

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Contrat de Plan État/Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 (CPER) approuvé lors de l'Assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022 définit les grandes priorités structurantes partagées entre la Région et l'État.

Une des priorités concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), pour 145 millions d'euros, et recouvre notamment des opérations immobilières d'envergure.

L'avenant présenté ici a pour objectif de permettre le redéploiement de financements entre différentes opérations bâtementaires du projet Éco-Campus à Belfort porté par l'Université Marie et Louis Pasteur. Les contributions de chacun des financeurs, l'enveloppe globale du projet, les autres opérations et leurs enveloppes financières restent inchangées.

Le projet Éco-Campus est une des opérations phares du CPER 2021-2027. Il vise la transformation et la modernisation des installations d'enseignement supérieur et de recherche dans le Nord Franche-Comté.

Avis du CESER

Le CESER prend acte du redéploiement de financements au sein du projet Éco-Campus, sans modification de la somme globale de crédits CPER alloués. Ce projet reste majeur et structurant pour la formation et la recherche sur le territoire du Nord Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le MEDEF partage l'appréciation de la commission sur le caractère structurant du projet Éco-Campus pour le Nord Franche-Comté.

L'avenant proposé redéploie des financements entre les opérations immobilières du projet, sans modifier son enveloppe globale ni les contributions des financeurs. Cette adaptation doit permettre d'en poursuivre la réalisation dans de bonnes conditions.

Pour notre territoire, moderniser les installations d'enseignement supérieur et de recherche constitue un investissement stratégique. La transformation industrielle a besoin de compétences, de capacités de recherche et de lieux favorisant la coopération.

Nous souhaitons donc souligner trois attentes.

La première est la maîtrise de l'exécution : un calendrier lisible, des coûts suivis et une anticipation des dépenses futures de fonctionnement et de maintenance.

La deuxième est la qualité d'usage des bâtiments, au bénéfice des étudiants, des enseignants et des chercheurs, avec une attention à leur performance énergétique.

La troisième est le renforcement des liens avec le tissu économique. Nous souhaitons que cet investissement facilite les projets communs entre établissements et entreprises, l'accès des PME aux compétences scientifiques et le développement de formations répondant aux transformations des métiers.

L'ambition est de faire de cet Éco-Campus un levier de recherche, d'innovation et d'attractivité pour le Nord Franche-Comté.

Dans cet esprit, le MEDEF soutient l'orientation de l'avis présenté.